



Association  
catholique  
canadienne  
de la santé

À publier immédiatement  
20 septembre 2004

## Le plan décennal des premiers ministres marque un jalon important

(Ottawa) – Le plan des premiers ministres sur la santé constitue un progrès important pour maintenir un système de santé canadien équitable et dont la pérennité est assurée.

« Après une longue période d'incertitude concernant l'avenir de l'assurance-santé, les premiers ministres ont renouvelé leur engagement envers les principes de la *Loi canadienne sur la santé*. Ils ont convenu d'établir des objectifs relatifs aux temps d'attente fondés sur des données cliniques, d'investir dans les ressources humaines de la santé et d'élargir le continuum des soins. Tout cela laisse présager que la population canadienne peut espérer maintenir un système de soins de santé public qui sera juste et équitable », a expliqué Sandra Keon, présidente du conseil d'administration de l'ACCS.

Conformément à la nouvelle entente de 41 milliards de \$, le gouvernement fédéral transférera 18 milliards de \$ aux provinces pour leur système de santé pendant les six prochaines années. L'entente prévoit même une augmentation automatique de 6 % par année jusqu'à 2015 pour arriver à suivre l'escalade des coûts de la santé. Du montant total, 5,5 milliards serviront à réduire le temps d'attente. Cet investissement important offre le financement prévisible et à long terme nécessaire pour soutenir la réforme de la santé et améliorer l'accès au système de soins.

L'ACCS est particulièrement heureuse que les premiers ministres se soient entendus pour élargir la couverture des soins en fin de vie. L'ACCS milite depuis longtemps en faveur de l'amélioration de ce type de soins.

Par ailleurs, les premiers ministres ont convenu de chercher

conseil auprès de spécialistes et d'intervenants en matière de santé concernant la façon d'établir des indicateurs appropriés pour mesurer le rendement du système de santé. Ils se sont aussi entendus pour habiliter le Conseil national de la santé à préparer un rapport annuel afin de présenter à toute la population les résultats pour le secteur de la santé. Ces deux éléments d'entente constituent un autre jalon important pour créer un système responsable devant la population canadienne.

Le plan des premiers ministres n'aborde pas la difficile question du rôle du secteur privé dans la prestation de services de santé au Canada. « Le gouvernement fédéral n'a pas indiqué, à l'aube de la réunion, qu'il se donnait comme priorité d'endiguer la vague de privatisation. L'ACCS presse le gouvernement de s'attaquer à l'importante tâche de décider où tracer la limite du rôle que peut jouer le secteur à but lucratif dans la prestation de services. Cette question est essentielle pour assurer l'intégrité et la viabilité de notre système de soins de santé », a rappelé M<sup>me</sup> Keon.

— 30 —

L'Association catholique canadienne de la santé (ACCS) est une association nationale chrétienne qui s'intéresse au domaine des soins de santé selon la tradition de l'Église catholique. En tant que porte-parole national en matière de soins de santé catholiques, l'ACCS s'emploie à promouvoir la santé sous tous ses aspects : physique, psychologique, spirituel et social. Parmi ses membres, elle compte sept associations provinciales, 24 membres parrains d'établissements de soins de santé, 98 hôpitaux et foyers de soins de santé, des professionnels de la santé, des organismes affiliés et des membres individuels.

INFORMATION : James Roche  
Analyse politique et activités d'intervention  
(613) 731-7148 poste 252  
jroche@on.aibn.com